

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
SEPTEMBRE 2017**

**Présenté par
Valérie PÉCRESSE**
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE
QUATRIÈME AFFECTATION 2017**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	7
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	10
ANNEXE 1 Etat récapitulatif	11
ANNEXE 2 Fiches projets	17

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'objet du présent rapport est de soutenir les investissements des différents secteurs culturels prioritaires de la Région.

Il est ainsi proposé une affectation globale d'un montant de **2 044 131€** en autorisations de programme sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », codes 312 « Activités culturelles et artistiques » et 313 « Patrimoine » en faveur :

- de la construction et de l'aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle (action 13100202), à hauteur de **757 946 €**,
- de la construction et de l'aménagement des conservatoires et école de musique (action 13100101), à hauteur de **914 694 €**,
- du soutien à la création et à la diffusion numériques (action 13100701), à hauteur de **60 959 €**,
- de la valorisation du patrimoine (action 13100402) à hauteur de **310 532 €**,

1 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Conformément à la délibération n° CR 19-99 du 1er juillet 1999, le dispositif permet d'intervenir en soutien aux projets de centres culturels de diffusion et de création artistiques, d'aménagement de salles de cinéma et de centres d'art.

Les modalités d'application du dispositif prévoit un taux de subvention plafonné à 30% rapporté à une dépense éligible plafonnée à 4,570 M€.

Il est proposé de soutenir les **6** projets suivants, pour un montant total consolidé de **757 946 €** :

- la restructuration partielle et le réaménagement de locaux du théâtre de Gennevilliers (92), centre dramatique national de création contemporaine, à hauteur de 415 950 €,
- la rénovation du théâtre Sarah Bernhardt : changement des fauteuils, de l'éclairage, des sanitaires et des sols, à Goussainville (95) à hauteur de 134 096 €,
- les travaux d'aménagement permettant l'installation des locaux d'accueil et de résidence de l'association « le parti poétique » dans la ferme des cultures du monde à Saint Denis (93) à hauteur de 78 900 €.
- Les travaux de modernisation pour assurer le confort des spectateurs du cinéma d'art et d'essai le reflet Médicis à Paris (75) membre du réseau des salles parisiennes, à hauteur de 72 000 €,
- Les travaux de modernisation pour assurer la qualité d'accueil des spectateurs du cinéma d'art et d'essai de la ville de Brétigny-sur-Orge, membre du réseau des salles de l'Essonne, à hauteur de 28 000 €,

- Les travaux de modernisation pour assurer le confort des spectateurs des cinémas d'art et essai Chaplin Saint-Lambert et Denfert, à Paris (75) membres du réseau des salles parisiennes, à hauteur de 29 000 €,

2 - Construction et aménagement des conservatoires agréés

Conformément à la délibération n° CR 01-94 du 23 janvier 1994, le dispositif permet d'intervenir en soutien aux projets de construction ou d'aménagement des conservatoires et écoles de musique.

Il est proposé de soutenir le projet de reconstruction du conservatoire de la commune d'Ermont (95) qui est actuellement réparti dans des locaux vétustes et éclatés sur la ville afin d'installer le nouveau conservatoire à rayonnement communal, avec des conditions d'accueil améliorées (respect des normes PMR, superficie...) au sein d'un lieu unique et de porter la capacité du conservatoire (théâtre, musique et danse) à 600 élèves, pour un montant de **914 694 €**.

Afin de permettre cette affectation au titre du code fonctionnel 311 « Enseignement artistique », il est proposé un transfert budgétaire de 454 694 € du chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », Section 31 « Culture », Code 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 « Fonds d'investissement pour la culture », Action 13101501 « Fonds d'investissement pour la culture » vers le code 311 « Enseignement artistique », programme HP 311-001 « Aménagement des structures d'accueil », Action 13100101 « Conservatoires et écoles de musique contrôlés » des mêmes chapitre et section.

3– Soutien à la création et à la diffusion numérique

L'intervention régionale dans le domaine des Nouvelles Technologies a été définie par délibération n° CR 19-99 du 1er juillet 1999, modifiée et complétée par délibération n° CR 29-01 du 1er octobre 2001.

Depuis le 1er octobre 2001, les modalités d'application du dispositif prévoit un taux de subvention plafonné à 45% appliqué à une dépense éligible plafonnée à 0,915 M€.

Sont éligibles tous les éléments d'immobilisation matériels ou immatériels liés aux opérations :

- de développement des mises en réseau d'institutions à vocation régionale comme les bibliothèques / médiathèques ;
- de contribution aux programmes permettant la valorisation de fonds patrimoniaux franciliens ;
- d'aide à l'émergence de nouvelles formes de création recourant aux instruments multimédias (équipement scénographique à base numérique, régies son et lumière, limiteur de son et tout matériel permettant une meilleure sonorisation, éclairages scéniques,..., l'aide à la création sur les formats vidéos) ;
- d'aide à la création de lieux favorisant l'accès à l'information " en ligne " en particulier pour nos concitoyens les plus défavorisés.

Il est proposé de soutenir les 3 projets suivants, pour un montant consolidé de **60 959 €** :

- le renouvellement de l'équipement du matériel son et lumière pour la salle de spectacle et le studio d'enregistrement de l'espace culturel Paul Langevin de 80 à 160 places, pôle de musiques actuelles, de la Ville de Choisy-le-Roi (94) à hauteur de 9 803 €,
- le renouvellement du matériel son, lumière et vidéo, pour l'association « l'usine à chapeaux », pour la salle de concerts de 290 places de la maison des jeunes et de la culture de Rambouillet (78) à hauteur de 31 156 €,
- le renouvellement de la diffusion sonore de la salle de spectacle de 300 places de l'Espace Simenon, à Rosny-Sous-Bois (93) à hauteur de 20 000 €,

4 - Valorisation du patrimoine

L'intervention de la Région en faveur de la restauration des monuments historiques, inscrits et classés a été actée par délibération n° CR 06-15 des 6 et 17 juillet 2017.

La Région soutient la restauration et la mise en valeur d'un certain nombre de monuments historiques qui présentent un intérêt architectural en Ile-de-France.

Les modalités d'application du dispositif sont variables selon la nature du classement des bâtiments (inscrit ou classé).

Il est proposé de soutenir les 4 projets suivants, pour un montant consolidé de **310 532€** :

- la restauration en une seule phase de la toiture de l'église du 11^{ème} siècle Notre Dame de Jambville, classée Monument Historique, (78) pour un montant de 11 926 €,
- la première tranche de la réhabilitation de l'église Saint-Germain de l'Auxerois classée Monument Historique à Pantin (93) pour un montant de 200 000 €,
- Les travaux de restauration des façades et de la toiture de l'hôtel particulier d'Hector Guimard, à Paris (75), classé Monument historique, pour un montant de 40 669 €,
- la restauration des toitures du pavillon nord du château de Montgeroutl, (95), classé monument historique, pour un montant de 57 937€.

5 - Dérogation au principe de non commencement de travaux

En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé à titre exceptionnel, une dérogation à engager les travaux avant la notification pour les 5 projets cités dans la délibération.

Dossier - Code	Dossier (1)	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
17012451	Ciné220 - aide à la modernisation du cinéma - Brétigny-sur-Orge (91)	COMMUNE DE BRETAGNY SUR ORGE	01/08/2017
17011481	VILLE DE GENNEVILLIERS (92) TRAVAUX DE RENOVATION DU THEATRE	COMMUNE DE GENNEVILLIERS	19/06/2017
17011696	GOUSSAINVILLE (95) REHABILITATION DU THEATRE SARAH BERNHARDT	COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	01/07/2017
17011757	Cinéma Le Reflet Paris (75005) - Travaux de modernisation	LES ECRANS DE PARIS	01/09/2017
17003582	COMMUNE DE JAMBVILLE (78) - REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE	COMMUNE DE JAMBVILLE	25/06/2017

6 - Politique de la ville

L'article 2 de la délibération-cadre n° CR 23-15, « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale » dispose ainsi que la Région mobilise les dispositifs du droit commun régional, tant en fonctionnement qu'en investissement, en priorité pour les quartiers politiques de la ville, ainsi que les territoires de veille, en faveur des 3 axes prioritaires suivants :

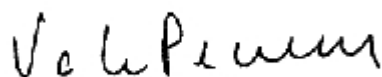
- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté,

et des trois axes transversaux des contrats de ville : jeunesse, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations.

Dans le cadre du présent rapport, **5** projets sont soutenus dans les quartiers prioritaires, pour une affectation de **1 417 493€**, sur un total de **14** projets pour un montant global d'affectations de **2 044 131 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 20 SEPTEMBRE 2017

AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE QUATRIÈME AFFECTATION 2017

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** Le régime d'aide exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;
- VU** Le code général des Collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 19-99 du 1^{er} juillet 1999 relative aux modalités d'intervention de la Région en matière d'investissement dans le domaine culturel ;
- VU** La délibération n° CR 29-01 du 1^{er} octobre 2001, relative aux actions régionales en faveur de la société d'information et notamment son article 2 ;
- VU** La délibération n° CR 2017-084 des 6 et 7 juillet 2017 pour une politique régionale ambitieuse de valorisation du patrimoine,
- VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;
- VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
- VU** La délibération n° CR 22-16 du 18 mars 2016 portant choc de simplification ;
- VU** La délibération n° CR 31-16, 31-16 BIS et 31-16 TER du 18 février 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;
- VU** La délibération n° CR 48-16 du 17 mars 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;
- VU** La délibération n° CP 11-598 du 7 juillet 2011 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France, quatrième affectation pour 2011 ;
- VU** La délibération n° CP 16- 164 du 18 mai 2016 approuvant les conventions-type relatives à l'aménagement culturel, au numérique et aux fabriques (investissement) ;
- VU** La délibération n° CP 16- 266 du 12 juillet 2016 approuvant la convention-type relative à l'équipement numérique des salles de cinéma franciliennes ;
- VU** La délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2017

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2017-410 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Equipements de diffusion et de création culturels

Décide de participer au titre du dispositif « Activités culturelles et artistiques » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **757 946 €**.

Subordonne le versement des subventions à la conclusion, lorsque le montant attribué est supérieur à 23 000 €, d'une convention conforme à la convention type relative à l'aménagement culturel, approuvée par la délibération n° CP 16-164 du 18 mai 2016, modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **757 946 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100202 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musiques contrôlés

Décide de participer au titre du dispositif « Aide aux conservatoires et écoles de musique contrôlés » au financement du projet détaillé en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **914 694 €**.

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion, lorsque le montant attribué est supérieur à 23 000€, d'une convention conforme à la convention type relative à l'aménagement culturel approuvée par la délibération n° CP 16-164 du 18 mai 2016, modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **914 694 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités culturelles et artistiques », sur le programme HP 311-001 - action 13100101 « Conservatoires et écoles de musiques contrôlés » du budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Soutien à la création et diffusion des arts numériques

Décide de participer au titre du dispositif « Aide à la création et à la diffusion numériques » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **60 959 €**.

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion, lorsque le montant attribué est supérieur à 23 000 €, d'une convention conforme à la convention type relative à l'équipement numérique culturel approuvée par la délibération n° CP 16-164 du 18 mai 2016 ou pour l'équipement numérique des salles de cinéma à la convention type approuvée par la délibération n° CP 16-266 du 12 juillet 2016, modifiées par les dispositions de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **60 959 €** disponible le sur le chapitre 903

« Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », sur le programme HP 312-007 « Aide à la création et diffusion numériques » - action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 : Actions en faveur de la valorisation du Patrimoine

Décide de participer au titre du dispositif « Valorisation du patrimoine » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **310 532 €**

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion, lorsque le montant attribué est supérieur à 23 000 €, d'une convention conforme à la convention type relative à l'aménagement culturel approuvée par la délibération n° CP 16-164 du 18 mai 2016, modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **310 532 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en Région » - action 13100402 « valorisation du patrimoine » du budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 : Dérogation au principe de non commencement des travaux

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier - Code	Dossier (1)	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
17012451	Ciné220 - aide à la modernisation du cinéma - Brétigny-sur-Orge (91)	COMMUNE DE BRETIGNY SUR ORGE	01/08/2017
17011481	VILLE DE GENNEVILLIERS (92) TRAVAUX DE RENOVATION DU THEATRE	COMMUNE DE GENNEVILLIERS	19/06/2017
17011696	GOUSSAINVILLE (95) REHABILITATION DU THEATRE SARAH BERNHARDT	COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	01/07/2017
17011757	Cinéma Le Reflet Paris (75005) - Travaux de modernisation	LES ECRANS DE PARIS	01/09/2017
17003582	COMMUNE DE JAMBVILLE (78) - REFECTON DE LA TOITURE DE L'EGLISE	COMMUNE DE JAMBVILLE	25/06/2017

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

ANNEXE 1 Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	20/09/2017	N° de rapport	CP2017-410	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Chapitre	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	311 - Enseignement artistique
Programme	131001 - Aménagement des structures d'accueil
Action	13100101 - Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Dispositif : N° 00000146 - Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés

Dossier	16011346 - VILLE D'ERMONT (95) CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE MUSIQUE THEATRE ET DANSE				
Bénéficiaire	R112 - COMMUNE D'ERMONT				
Localisation	ERMONT				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	914 694,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 048 980,00 €	HT	30 %	914 694,00 €		

Total sur le dispositif N° 00000146 - Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	914 694,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 903 - 311 - 131001 - 13100101	914 694,00 €
--	--------------

Chapitre	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131002 - Equipements culturels de diffusion et de création
Action	13100202 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Dispositif : N° 00000145 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Dossier	17011481 - VILLE DE GENNEVILLIERS (92) TRAVAUX DE RENOVATION DU THEATRE				
Bénéficiaire	R1025 - COMMUNE DE GENNEVILLIERS				
Localisation	GENNEVILLIERS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	415 950,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 386 500,00 €	HT	30 %			
				415 950,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	20/09/2017	N° de rapport	CP2017-410	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17011696 - GOUSSAINVILLE (95) REHABILITATION DU THEATRE SARAH BERNHARDT				
Bénéficiaire	R127 - COMMUNE DE GOUSSAINVILLE				
Localisation	GOUSSAINVILLE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	134 096,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
446 986,00 €	HT	30 %			
				134 096,00 €	

Dossier	17011757 - Cinéma Le Reflet Paris (75005) - Travaux de modernisation				
Bénéficiaire	R21190 - LES ECRANS DE PARIS				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	72 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
240 940,00 €	HT	29,88 %			
				72 000,00 €	

Dossier	17012451 - Ciné220 - aide à la modernisation du cinéma - Brétigny-sur-Orge (91)				
Bénéficiaire	R1073 - COMMUNE DE BRETIGNY SUR ORGE				
Localisation	ESSONNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	28 000,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
95 816,00 €	HT	29,22 %			
				28 000,00 €	

Dossier	17012551 - Cinémas Chaplin St-Lambert et Chaplin Denfert - Paris - Aide aux travaux de modernisation				
Bénéficiaire	P0018668 - SARL CINEMA CHAPLIN				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	29 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
96 760,00 €	HT	29,97 %			
				29 000,00 €	

Dossier	17012938 - AMENAGEMENT DE ZONE SENSIBLE - NATURE - CULTURE-NOURRITURE				
Bénéficiaire	R31398 - PARTI POETIQUE				
Localisation	SAINT-DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	78 900,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
263 000,00 €	TTC	30 %	78 900,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	20/09/2017	N° de rapport	CP2017-410	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Total sur le dispositif N° 00000145 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	757 946,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131002 - 13100202	757 946,00 €
--	--------------

Chapitre	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	313 - Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments...)
Programme	131004 - Développement du patrimoine en région
Action	13100402 - Valorisation du patrimoine

Dispositif : N° 00001048 - Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH

Dossier	14008138 - COMMUNE DE PANTIN (93) - RESTAURATION EGLISE SAINT GERMAIN				
Bénéficiaire	R1261 - COMMUNE DE PANTIN				
Localisation	PANTIN				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	200 000,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 000 000,00 €	HT	20 %	200 000,00 €		

Dossier	17009002 - PROPRIETAIRE PRIVE (95) - RESTAURATION DES COUVERTURES ET DES CHARPENTES DU PAVILLON NORD DU CHATEAU DE MONTGEROULT				
Bénéficiaire	P0036927 - DES COURTILS XAVIER				
Localisation	MONTGEROULT				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	57 937,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
289 685,00 €	TTC	20 %			
				57 937,00 €	

Dossier	17009015 - SYNDIC BENEVOLE (75) - REMISE EN ETAT DES FACADES ET DES COUVERTURES DE L'HOTEL HECTOR GUIMARD SIS 122 AVENUE MOZART 75016 PARIS				
Bénéficiaire	P0036934 - SYNDIC BENEVOLE REPRESENTE PAR MADAME CHRYSSOSTALIS CATHERINE				
Localisation	PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	40 669,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
406 687,00 €	TTC	10 %			
				40 669,00 €	

Total sur le dispositif N° 00001048 - Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	298 606,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	20/09/2017	N° de rapport	CP2017-410	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dispositif : N° 00001049 - Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH

Dossier	17003582 - COMMUNE DE JAMBVILLE (78) - REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE				
Bénéficiaire	R610 - COMMUNE DE JAMBVILLE				
Localisation	JAMBVILLE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	11 926,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
71 707,00 €	HT	16,63 %		11 926,00 €	

Total sur le dispositif N° 00001049 - Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH	11 926,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 903 - 313 - 131004 - 13100402	310 532,00 €
--	--------------

Chapitre	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131007 - Soutien à la création et à la diffusion numériques
Action	13100701 - Soutien à la création et à la diffusion numériques

Dispositif : N° 00000147 - Soutien à la création et à la diffusion numérique

Dossier	17011568 - MJC L'USINE A CHAPEAUX - RAMBOUILLET (78) ACQUISITION DE MATERIEL SON LUMIERE VIDEO				
Bénéficiaire	R20729 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX				
Localisation	RAMBOUILLET				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	31 156,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 889,00 €	HT	40 %		31 156,00 €	

Dossier	17012272 - ROSNY-SOUS-BOIS (93) REMPLACEMENT DU MATERIEL SON DE L'ESPACE GEORGES SIMENON				
Bénéficiaire	R1265 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS				
Localisation	ROSNY-SOUS-BOIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	40 %		20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	20/09/2017	N° de rapport	CP2017-410	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	17012409 - CHOISY-LE-ROI (94) ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE SON ET LUMIERE POUR L'ESPACE PAUL LANGEVIN				
Bénéficiaire	R15 - COMMUNE DE CHOISY LE ROI				
Localisation	CHOISY-LE-ROI				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	9 803,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 508,00 €	HT	40 %			
				9 803,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000147 - Soutien à la création et à la diffusion numérique	60 959,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131007 - 13100701	60 959,00 €
--	-------------

ANNEXE 2 Fiches projets

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17011481

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : VILLE DE GENNEVILLIERS (92) TRAVAUX DE RENOVATION DU THEATRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	1 386 500,00 €	30,00 %	415 950,00 €
	Montant Total de la subvention		415 950,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-204142-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GENNEVILLIERS
Adresse administrative : 177 AVENUE GABRIEL PERI
92237 GENNEVILLIERS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrice LECLERC, Maire
N° SIRET : 21920036700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 19 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier. Il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention en raison de l'urgence à commencer certains travaux de sécurisation du bâtiment et, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de la dépense.

Objectifs :

Le théâtre de Gennevilliers (T2G) appartient à la ville et c'est un centre dramatique national que l'auteur et metteur en scène Pascal Rambert a transformé en centre dramatique national de création contemporaine lorsqu'il en a pris la direction en 2007. La demande d'aide concerne des travaux de complète rénovation et de restructuration de l'ensemble du bâtiment.

Description :

Initialement conçue comme une salle des fêtes, située au-dessus de l'entrée du marché et capable d'accueillir un public de 1 500 personnes, elle est dotée d'une grande scène et d'un balcon. La salle est inaugurée en 1938 comme une réalisation emblématique marquant l'histoire de la ville. Le bâtiment, typique des années 30 reflète par sa structure et ses proportions, la conception verticale de l'architecture publique de l'époque.

En 1963, la salle est confiée à Bernard Sobel. La scène est agrandie et le théâtre de Gennevilliers est fondé en 1966. Le Centre Dramatique National, créé en 1983, conduit à repenser complètement l'équipement scénique et l'organisation des espaces publics. Le théâtre est désormais doté de deux salles de spectacle séparées par une cloison escamotable, de deux salles de répétitions, d'un atelier de construction et d'un local de stockage des décors.

A partir de 2007, Pascal Rambert qui succède à Bernard Sobel réalise avec Patrick Bouchain un nouvel espace d'accueil au niveau de la rue qui rompt avec la verticalité de l'ensemble. La présente restructuration du lieu vise à poursuivre cette ouverture du bâtiment sur la ville.

Daniel Jeanneteau a été nommé Directeur depuis le 1er janvier 2017. Il continue à faire du T2G un haut lieu de la création contemporaine, avec une implantation locale renouvelée où la rencontre entre les artistes et les publics est au coeur de la création.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux consistent à rénover l'ensemble des locaux, à les restructurer en les ouvrant sur la ville et à redonner plus de fluidité aux circulations en rassemblant tous les services d'un côté du bâtiment. Certaines parties du théâtre demandent des réparations urgentes :

- en façade sur la rue, les carreaux de verre de la "casquette de béton" qui protège les entrées se descellent et constituent un risque,
- le plancher du plateau 1, qui date de 1986, doit être rénové. Des perches et des accroches supplémentaires pour le matériel scénique doivent être installées,
- les peintures et l'étanchéité à refaire sur les plateaux 2 et 4, à l'accueil et au niveau de la cage de scène,
- des travaux de mise aux normes dans la salle de répétitions du plateau 3 pour y présenter des petites formes et obtenir son classement en salle de spectacle préalable à l'accueil en résidence de jeunes compagnies.
- grand escalier et étage : le carrelage sera remplacé par un plancher,
- l'atelier de construction des décors sera remis en fonction

Par délibération du Conseil municipal du 17 mai 2017, les travaux de réhabilitation du théâtre de Gennevilliers sont votés et l'aide de la Région Ile-de-France est sollicitée.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant total des travaux s'élève à 1 616 500,00 € HT. La base subventionnable représente 1 386 500,00 € car l'aménagement du restaurant et des terrasses, le matériel scénique et le mobilier meublant n'entrent pas dans cette base. Au taux de 30 %, une subvention de 415 950,00 € est proposée.

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	1 386 500,00	85,77%	REGION ILE DE FRANCE	450 450,00	27,87%
DEPENSES NON SUBVENTIONNABLES	230 000,00	14,23%	DEPARTEMENT 92 (subvention sollicitée)	410 000,00	25,36%
Total	1 616 500,00	100,00%	DRAC ILE DE FRANCE (subvention sollicitée)	410 000,00	25,36%
			VILLE DE GENNEVILLIERS	346 050,00	21,41%
			Total	1 616 500,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	138 650,00 €
2018	138 650,00 €
2019	138 650,00 €

ANTÉRIORITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	98 921,92 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	37 000,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	40 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 129 680,00 €
2014	Politique énergie climat	1 000 000,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	136 233,50 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	142 469,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	512 698,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	1 200 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	107 848,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
	Montant total	4 434 850,42 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17011696

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : GOUSSAINVILLE (95) REHABILITATION DU THEATRE SARAH BERNHARDT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	446 986,00 €	30,00 %	134 096,00 €
	Montant Total de la subvention		134 096,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-204142-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GOUSSAINVILLE
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA CHARMEUSE
95190 GOUSSAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain LOUIS, Maire
N° SIRET : 21950280400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Objet du projet : réhabilitation du théâtre Sarah Bernhardt

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier. Il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention en raison de l'urgence à réaliser les travaux avant le début de la saison théâtrale et, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de la dépense

Objectifs :

Le théâtre Sarah Bernhardt, propriété de la commune, a été édifié en 1964, créant ainsi un véritable centre-ville. L'intérieur du bâtiment, aujourd'hui vétuste, a besoin d'une complète rénovation pour le bon fonctionnement de cet équipement.

Description :

La ville compte 31 255 habitants dont 40 % ont moins de 25 ans et le taux de chômage de la population atteint 17,5 %. Depuis 2010, Goussainville a engagé une politique volontariste d'accès à la culture pour tous avec un accent fort mis sur la programmation pour le jeune public. L'espace Sarah Bernhardt représente en effet un potentiel important dans la cohésion sociale.

L'équipement est situé à proximité du "Quartier des deux gares", quartier classé en politique de la ville. Le théâtre développe de nombreuses actions culturelles avec les établissements scolaires de la ville, le milieu associatif et les autres services de la ville (conservatoire, médiathèque, enfance, jeunesse, pôle solidarité).

Pour la saison 2015-2016, la fréquentation du théâtre a dépassé les 7 000 entrées avec une programmation pluridisciplinaire (théâtre, concert, cirque, humour).

Par délibération du Conseil municipal du 06 juin 2017, le projet de réhabilitation du théâtre Sarah Bernhardt est approuvé et le soutien de la Région est sollicité.

Moyens mis en œuvre :

Le plafond, les sols et les sièges sont dégradés et doivent être renouvelés. Le hall doit être restructuré pour le mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (pose d'un ascenseur). Il est prévu la réfection de l'installation électrique, de l'éclairage et des sanitaires.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant global de la rénovation s'élève à 489 686,00 € HT. La base subventionnable représente 446 986,00 € HT car les études n'entrent pas dans cette base. Au taux de 30 %, une subvention de 134 096,00 € est proposée.

Localisation géographique :

- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	446 986,00	91,28%	REGION ILE DE FRANCE	134 096,00	27,38%
DEPENSES NON SUBVENTIONNABLES	42 700,00	8,72%	DEPARTEMENT 95 (sollicité)	78 350,00	16,00%
Total	489 686,00	100,00%	GOUSSAINVILLE	277 240,00	56,62%
			Total	489 686,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	67 048,00 €
2018	67 048,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 890,00 €
2014	Chantiers solidarité	10 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	35 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 000,00 €

2016	Soutien aux contrats de ville	19 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	177 585,00 €
2017	Aide aux structures d'exercice collectif	37 590,00 €
	Montant total	337 065,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17011757

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : CINÉMA LE REFLET PARIS (75005) - TRAVAUX DE MODERNISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	240 940,00 €	29,88 %	72 000,00 €
	Montant Total de la subvention		72 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ECRANS DE PARIS
Adresse administrative : 60 RUE PIERRE CHARRON
75008 PARIS 08
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :
N° SIRET : 39473342200098

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention en raison de l'urgence à débiter les travaux, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de la dépense.

Objectifs :

Le Reflet Médicis est un cinéma situé dans le quartier latin à Paris. Il dispose de 3 salles (de 150, 128 et 94 fauteuils). L'établissement est géré par la SA Les écrans de Paris, propriétaire d'une partie du fonds et bailleur commercial, qui exploite 5 cinémas indépendants dans la capitale.

Description :

PROJET CULTUREL : Classé Art et Essai, le Reflet Médicis dispose des labels Recherche et Découverte et Patrimoine et Répertoire. Membre du réseau Europa Cinémas, il diffuse très régulièrement des films européens. Les films étrangers sont systématiquement projetés en version originale. Le cinéma pratique la multiprogrammation et propose jusqu'à 40 films par semaine. De nombreux cycles et rétrospectives sont organisés, Il accueille de nombreux festivals tout au long de l'année : les festivals de films polonais (Kinopolska), finlandais, coréens, le festival Cinérail ou la reprise de la sélection Un Certain Regard, dans la semaine suivant sa présentation à Cannes. Les séances sont accompagnées de débats avec des réalisateurs, équipes de films, critiques ou universitaires dans le

cadre de la plupart des sorties de films et des festivals. Au total, une centaine de soirées-débats est organisée chaque année, en partenariat avec des associations culturelles, universitaires, politiques et différents instituts étrangers. Avec une démarche active de sensibilisation du jeune public, le Reflet Médicis participe à 2 dispositifs nationaux d'éducation à l'image Collège au Cinéma et Lycéens et Apprentis au Cinéma.

La salle a noué des partenariats avec les établissements et les enseignants du quartier latin et aménage des séances spécialement dédiées aux scolaires et au jeune public lors des festivals. Membre de l'association des Cinémas Indépendants Parisiens, le Reflet Médicis est également inscrit au dispositif L'Enfance de l'Art.

TRAVAUX : Afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions, le cinéma doit procéder à d'importants travaux de mises aux normes et de modernisation. La modernisation nécessite la mise en œuvre des actions suivantes :

1. travaux de mises aux normes électriques
2. travaux de mises aux normes du réseau informatique
3. remplacement de la climatisation des 3 salles, pose de faux plafonds et peinture
4. travaux complémentaires : remplacement du serveur billetterie

Détail du calcul de la subvention :

Le coût global de l'opération s'élève à 242 140 € HT. Il se décompose de la façon suivante : 10 717 € HT (1) + 4 080 € HT (2) + 226 143 € HT (3) + 1 200 € HT (4 : éléments complémentaires non éligibles)

Au titre de l'opération projetée, les investissements pouvant faire l'objet d'un soutien régional dans le cadre de l'aide à la modernisation des équipements culturels s'élèvent à 240 940 € HT. Compte tenu du montant demandé par la société et de l'intérêt de son projet culturel, il est proposé que la Région intervienne à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, soit 72 000 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
travaux de mises aux normes électriques	10 717,00	4,43%	Ecrans de Prais	14 528,00	6,00%
travaux de mises aux normes du réseau informatique	4 080,00	1,68%	CNC - droits acquis (acquis)	154 970,00	64,00%
remplacement de la climatisation des 3 salles, pose de faux plafonds et peinture	226 143,00	93,39%	Région Ile-de-France (sollicité)	72 642,00	30,00%
les éléments complémentaires non éligibles : remplacement serveur billetterie	1 200,00	0,50%	Total	242 140,00	100,00%
Total	242 140,00	100,00%			

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2017

72 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	46 000,00 €
	Montant total	46 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17012451

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : CINÉ220 - AIDE À LA MODERNISATION DU CINÉMA - BRÉTIGNY-SUR-ORGE (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	95 816,00 €	29,22 %	28 000,00 €
	Montant Total de la subvention		28 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-204142-131002-300
 13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRETIGNY SUR ORGE
 Adresse administrative : 44 RUE DE LA MAIRIE
 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Nicolas MEARY, Maire
 N° SIRET : 21910103700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention en raison de l'urgence à débiter les travaux, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de la dépense.

Objectifs :

Le Ciné220 est un cinéma municipal de 2 salles (263 et 103 fauteuils) situé en centre ville. Il a été rénové entièrement en 2004, rénovation à laquelle la Région a d'ailleurs contribué, pour proposer un équipement de qualité, moderne et accessible à l'ensemble du public. Aujourd'hui, afin de conserver son attractivité et le bénéfice du travail mené avec les publics sur le long terme, le cinéma sollicite la Région pour une aide aux travaux de modernisation.

Description :

PROJET CULTUREL : Le cinéma est classé art et essai et dispose des labels « jeune public », « recherche et découverte » et « patrimoine et répertoire », le Ciné220 offre une programmation équilibrée et variée avec une proposition d'en moyenne 6 films différents par semaine. La programmation se fait dans le cadre de l'entente de

programmation Micromégas. Le cinéma adhère au RADi et programme donc régulièrement des courts métrages en avant-séances.

Le cinéma propose de nombreuses animations et actions d'accompagnement autour des films : organisation de rencontres entre professionnels du cinéma (réalisateurs, acteurs, techniciens, critiques...) et public, cycles thématiques, soirées débats, notamment en accompagnement de films « recherche » ou de films de répertoire, mise en place d'ateliers de pratique (écriture de scénario, réalisation, montage...).

Le travail mené en direction des publics scolaires est particulièrement développé. Ciné220 est inscrit à l'ensemble des dispositifs nationaux d'éducation à l'image (Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma). Il accueille dans ce cadre des classes de 22 établissements, soit plus de 2500 élèves.

Hors temps scolaire, il propose régulièrement des animations en direction du jeune public : ciné quizz, ciné concert, ciné contes, ateliers...

Le cinéma est bien inséré au niveau local et développe plusieurs partenariats. Le cinéma est adhérent du réseau de salles Cinéssonne et participe au festival Portraits de jeunesse. En lien avec l'association Préfigurations.com, le cinéma participe au festival Villes et Toiles et propose un cycle thématique spécifique autour de la ville, de l'architecture et du cinéma. De manière générale, l'établissement travaille avec différentes associations selon les thématiques et programmations mises en œuvre.

La politique tarifaire du lieu est adaptée : tarifs réduits pour les jeunes, cartes de fidélité avantageuse...

TRAVAUX : Les travaux de modernisation intègrent le remplacement des revêtements de sols des 2 salles mais également des sas d'accès et des escaliers ainsi que le remplacement complet des fauteuils.

La modernisation nécessite la réalisation des éléments suivants :

- Réalisation des sols des 2 salles, des sas d'entrées et de sorties et des escaliers
- Mise aux normes accessibilité : pose de balisages lumineux et de signalétiques adaptées
- Dépose et remplacement des fauteuils des 2 salles

Détail du calcul de la subvention :

Le coût global de l'opération s'élève à 95 816 € HT Il se décompose de la façon suivante :

- 24 870 € HT pour les travaux de revêtement des sols
- 70 946 € HT pour le remplacement de l'ensemble des fauteuils

Au titre de l'opération projetée, les investissements pouvant faire l'objet d'un soutien régional dans le cadre de l'aide à la modernisation des équipements culturels s'élèvent à 95 816 € HT.

Compte tenu, du montant demandé par la Ville et de l'intérêt du projet culturel, il est proposé que la Région intervienne à hauteur de 30% pour l'aide à la modernisation, soit 28 000 €.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
travaux de revêtement des sols	24 870,00	25,96%	Ville de Brétigny	6 707,00	7,00%
Remplacements de l'ensemble des fauteuils	70 946,00	74,04%	CNC - droits acquis (sollicité)	60 364,00	63,00%
Total	95 816,00	100,00%	Région IDF (sollicité)	28 745,00	30,00%
			Total	95 816,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	28 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
2014	Politique énergie climat	802 840,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
	Montant total	862 840,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17012551

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : CINÉMAS CHAPLIN ST-LAMBERT ET CHAPLIN DENFERT - PARIS - AIDE AUX TRAVAUX DE MODERNISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	96 760,00 €	29,97 %	29 000,00 €
	Montant Total de la subvention		29 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL CINEMA CHAPLIN
Adresse administrative : 6 RUE PECLET
75015 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant :

N° SIRET : 60204197200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La SARL Cinéma Chaplin exploite depuis 2010 à Paris 2 cinémas indépendants : le Chaplin St Lambert dans le 15ème arrondissement et le Chaplin Denfert dans le 14ème.

Le Chaplin St-Lambert comporte trois salles (137, 90 et 66 fauteuils) et le Denfert 1 seule de 130 fauteuils.

Aujourd'hui pour améliorer le confort et l'accueil des spectateurs, la société sollicite une aide pour réaliser des travaux de modernisation dans les 2 établissements.

Description :

PROJET CULTUREL

Suite à la reprise des cinémas et à la programmation proposée depuis 2010, les 2 établissements sont désormais classés art et essai et bénéficient des labels Jeune Public, Patrimoine et Répertoire et Recherche et découverte. La programmation est variée.

Les 2 cinémas sont membres du réseau des Cinémas Indépendants Parisiens.

Le St-Lambert comme le Denfert ont mis en place une politique d'animation : organisation de nombreuses soirées débats autour des films d'actualité. Les cinémas développent des partenariats culturels avec plusieurs associations : La ligue des droits de l'homme, l'association Panier Blomet (sur un volet écologie et environnement), l'association Esperr (pour les enfants des rues), ce qui lui permet de toucher des publics variés et d'enrichir sa programmation.

La société s'implique fortement dans les actions en direction du jeune public.

Les 2 établissements sont inscrits aux dispositifs d'éducation à l'image : Ecole et cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma.

Hors temps scolaire, ils participent au dispositif L'enfance de l'art, initié par les CIP, programme de films sélectionnés et bénéficiant d'un accompagnement pour permettre au jeune public de découvrir la création cinématographique dans toute sa diversité et sa richesse

TRAVAUX : Le Chaplin St-Lambert doit procéder à d'important travaux afin de mettre en place un système de climatisation pour le hall et les salles, modifier le système de rideau de protection de l'écran, installer des strapontins dans le hall d'accueil. Le Chaplin Denfert doit procéder à des travaux climatisation pour la salle et des travaux en façade pour améliorer la visibilité du cinéma. La modernisation nécessite la réalisation des éléments suivants :

1. travaux de climatisation
2. travaux de modification du système de rideau pour écran et du hall du st lambert (pose de strapontins)
3. travaux de façade du Denfert (enseignes, caissons affiches)
4. éléments complémentaires (mise à niveau librairie et serveurs).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût global de l'opération s'élève à 103 765 € HT Il se décompose de la façon suivante : 75 994 € HT (1) + 8 036 € HT (2) + 12 729 € HT (4) + 7 005 € HT (4 : travaux complémentaires non éligibles).

Au titre de l'opération projetée, les investissements pouvant faire l'objet d'un soutien régional dans le cadre de l'aide à la modernisation d'équipements s'élèvent à 96 760 € HT. Compte tenu du montant demandé, de l'intérêt du projet culturel, il est proposé que la Région intervienne à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, soit 29 000 €.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
les travaux de climatisation des 2 établissements	75 995	73,24%	Fonds propres (emprunt)	7 264	7,00%
travaux de modification du système de rideau pour écran et modernisation du hall du St Lambert (pose de strapontins)	8 036	7,74%	CNC - droits acquis	65 501	63,12%
travaux de façade du Denfert (enseignes, caissons affiches)	12 729	12,27%	Région Ile-de-France (sollicité)	31 000,00	29,88%
travaux complémentaires non éligibles (mise à niveau librairie et serveurs)	7 005	6,75%	Total	103 765	100,00%
Total	103 765	100%			

Exercice	Montant
2017	29 000,00 €

ICHE PROJET DU DOSSIER N° 17012938

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : AMENAGEMENT DE ZONE SENSIBLE - NATURE - CULTURE-NOURRITURE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	263 000,00 €	30,00 %	78 900,00 €
	Montant Total de la subvention		78 900,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARTI POETIQUE
Adresse administrative : 25 RUE ROLAND VACHETTE
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Uli SEHER, Président
Date de publication au JO : 3 avril 2004
N° SIRET : 45268791600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999
Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet « ZONE SENSIBLE - Nature + Culture + Nourriture » est porté par le collectif artistique, le Parti poétique. Ce programme de recherche transdisciplinaire s'inscrit dans la continuité des travaux qu'il réalise depuis 2003, en Ile de France, en France et en Europe.

Depuis 2016 le Parti poétique développe un projet de nouveau lieu de création et de programmation qui lui donnera d'avantage de visibilité sur le territoire régional et lui permettra d'accueillir des événements publics avec une jauge plus élargie. Intégrant les nouvelles orientations de sa programmation "Nature + Culture + Nourriture", le Parti Poétique a été nommé par la Ville de Saint-denis, fin 2016 reprenneur de la dernière ferme du 19 ème siècle encore en activité aux portes de Paris (à 400 m du Métro Saint-Denis Université).

Cette nouvelle implantation lui permet de concevoir en site propre une destination d'intérêt Régional qui, sur 1 hectare, lui permettra de produire à la fois une médiation et une action artistique, culturelle et environnementale sur les 3 axes de sa programmation.

Ce lieu sera à la fois un Centre d'art et d'expérimentations artistique, un lieu de production de nourriture (ferme en permaculture), un lieu d'accueil et de recherche pour des artistes, chefs et chercheurs en résidence, un lieu de croisement d'expertises et de publics...

Le Parti-Poétique a par ailleurs sollicité le chef Alain Ducasse qui a décidé de s'associer au projet en devenant son ambassadeur et en assurant avec son école de cuisine la formation aux métiers de la restauration et de la gastronomie à destination de publics éloignés de l'emploi au sein d'une Académie de Cuisine.

L'aide sollicitée porte tout particulièrement sur l'aménagement du nouveau site de la Ferme Urbaine

Description :

Le projet consiste à transformer une ferme de production « fermée », en un laboratoire d'expérimentations artistiques et environnementales ouvert.

Des travaux de mise aux normes permettant d'accueillir le public dans de bonnes conditions de sécurité doivent être réalisés. Les locaux actuels de la Ferme doivent par ailleurs être réaménagés afin de permettre d'accueillir les activités de l'association (bureaux, locaux pour l'accueil des équipes de médiation, pour les résidences d'artistes, espaces de stockage...). Enfin des extensions modulables vont être réalisées grâce à un système de containers spécialement aménagés.

L'objectif est d'articuler une action et production artistique à une dynamique locale, sociale dans une logique d'économie circulaire, de décloisonner les publics et les pratiques afin de contribuer à la responsabilité citoyenne l'alimentation, de valoriser la richesse de la diversité culturelle des savoir-faire franciliens, de permettre une mixité d'échanges entre les acteurs du projet (experts et non experts) – habitants, chercheurs, artistes, élus, entreprises, familles..., de construire un lien entre une production maraîchère locale et une sensibilisation des publics sur les thèmes de la biodiversité, du climat, de la nature en ville, de créer et développer une fabrique de cultures et de nourriture, de maintenir la dimension patrimoniale du site (dernière ferme historique du 19e siècle), d'accueillir un public transgénérationnel, dans le cadre d'actions artistiques, culturelles, pédagogiques et pluridisciplinaires autour des thèmes « Nature-Culture-Nourriture ».

Ce projet fait notamment l'objet de partenariats avec la Fondation Cartier, la Fondation de France, les Fondations Engie, Daniel et Nina Carasso, Ventes privées...).

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région soutient le parti poétique au titre des aides à la construction et à l'aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle à hauteur de 78 900 € sur une base subventionnable de 263 000 € correspondant au budget prévisionnel présenté.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	78 900,00 €

ANTÉRIORITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2015	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	32 000,00 €

	Montant total	57 000,00 €
--	---------------	-------------

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Raccordements électriques, tableaux, coffres, branchements...	14 500	5,51%
Décaissements terrassements	3 800	1,44%
Création de coffrages et de longrines	5 500	2,09%
Création dalle d'accueil pour public et réservations, pose de regards, coulage dalle ciment	9 900	3,76%
Achat de 4 containers 40 pieds pour stockages	18 000	6,84%
Achat de 7 containers 20 pieds pour régie et médiation	19 500	7,41%
Achat et aménagement équipement d'un container aménagé en cuisine professionnelle	18 000	6,84%
Achat d'un container chambre froide	8 500	3,23%
Sécurisation des containers et réalisation d'huisseries	17 700	6,73%
Création d'une isolation intérieure des containers	6 800	2,59%
Doublage bois intérieur des containers	16 700	6,35%
Travaux d'aménagement intérieur menuiserie et peinture	26 500	10,08%
Matériel de construction, visserie quincaillerie	23 700	9,01%
Achat et installation d'une serre accueillant du public	4 000	1,52%
Travaux de réhabilitation de la Ferme pour équipe de médiation et projets	25 000	9,51%
Création d'une centrale photovoltaïque de production électrique solaire	10 000	3,80%
Création d'une salle couverte pour ateliers participatifs et artistes en résidences	22 000	8,37%
Création d'une clôture portail pour accueil et sécurité du public	9 500	3,61%
Création d'un escalier métal galvanisé	3 400	1,29%
Total	263 000	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	78 900,00	30,00%
CD 93 (sollicité)	40 000,00	15,21%
Ville de Saint-Denis (sollicité)	25 000,00	9,51%
Fonds propres	14 100,00	5,36%
Fondation Cartier	30 000,00	11,41%
Fondation Daniel et Nina Carraso	15 000,00	5,70%
Fondation ENGIE	30 000,00	11,41%
Fondation Vente privée	10 000,00	3,80%
Fondation de France	20 000,00	7,60%
Total	263 000,00	100,00%

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011346

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : VILLE D'ERMONT (95) CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE MUSIQUE THEATRE ET DANSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	3 048 980,00 €	30,00 %	914 694,00 €
	Montant Total de la subvention		914 694,00 €

Imputation budgétaire : 903-311-204142-131001-300
13100101- Conservatoires et écoles de musique contrôlés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERMONT
Adresse administrative : 100 RUE LOUIS SAVOIE
95123 ERMONT CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hugues PORTELLI, Sénateur-maire
N° SIRET : 21950219200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999
Objet du projet : construction d'un nouveau conservatoire de musique, de théâtre et de danse à Ermont
Date prévisionnelle de début de projet : 20 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La ville d'Ermont, dans le Val-d'Oise, compte 28 925 habitants (INSEE 2014). Elle possède un conservatoire dont les locaux sont disséminés sur le territoire et sont en grande partie inadaptés à une bonne pratique des activités de musique et de danse. Certains bâtiments subissent les désagréments d'une trop grande humidité et ils ne respectent pas les normes dédiés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

L'hypothèse initialement étudiée, d'une réhabilitation des anciens locaux avec démolition et reconstruction partielle, n'a pas résisté à l'analyse de faisabilité technique et de coûts. En effet, la construction d'un bâtiment neuf permet de réaliser un établissement optimisé dans son organisation, ses coûts d'investissement et de fonctionnement. De plus, il présente l'avantage de pouvoir doter l'activité théâtre d'un lieu spécifique en complément des autres activités pour faire un lieu de culture transverse.

Description :

L'actuel conservatoire, qui accueille 480 élèves en musique, théâtre et danse a été classé par arrêté du Ministère de la Culture le 16 juin 2016, en conservatoire à rayonnement communal.

La ville connaît un accroissement de population, entraînant de ce fait une demande grandissante de services. L'objectif du nouvel équipement est d'accueillir 600 élèves. Son emplacement en centre-ville (place du Foirail dans le quartier des Espérances) est proche des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) le rendant ainsi accessible au plus grand nombre. Le site est desservi par les transports en commun et un arrêt d'autobus est situé au droit du terrain.

Le projet d'établissement 2015 - 2020, s'inscrit au coeur d'une triple préoccupation :

- poursuivre le travail engagé dans le précédent projet, au niveau de l'intégration et de la structuration de

l'enseignement du théâtre, du développement de la pédagogie de groupe pour l'apprentissage de la musique et des partenariats avec l'Education nationale et le théâtre municipal.

- renforcer la prise en compte des schémas d'orientation pédagogique élaborés par le Ministère de la Culture.
- poursuivre le développement de l'offre de formation.

Moyens mis en œuvre :

La composition en V du projet de construction épouse la forme triangulaire du terrain et permet d'insérer l'auditorium au centre du dispositif, en relation avec les autres espaces d'enseignement.

Le bâtiment sera implanté sur deux niveaux (rez-de-chaussée et R+1). La façade vitrée donnant sur la ville laissera apercevoir l'activité interne de ses circulations et de son hall. La salle de danse de 140 m² aura une hauteur de 5m sous faux-plafond. L'étage est composé sur rues de plusieurs blocs en encorbellement, habillés de vêtements de teinte bronze, avec ouvertures découpées.

L'ouverture du nouvel établissement est envisagée à la rentrée 2019. En attendant, les cours sont assurés dans les anciens locaux. Par délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2016, la construction du nouveau conservatoire est approuvée et le montant des dépenses est voté.

Par délibération du Conseil municipal (séance du 31 janvier 2017), le soutien de la Région est sollicité.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à C. Geoffroy & F. Zonca Architectes Associés et BETCI. Le scénographe est "Changement à vue" et l'acousticien "Impédance".

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la construction s'élève à 4 321 475 € HT. La base subventionnable est plafonnée à 3 048 980 €. Au taux de 30 %, une subvention de 914 694 € est proposée.

Localisation géographique :

- ERMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	3 048 980,00	70,55%	REGION ILE DE FRANCE	914 694,00	21,17%
DEPENSES HORS PLAFOND	1 272 495,00	29,45%	ETAT	1 465 891,00	33,92%
			DEPARTEMENT	475 000,00	10,99%
			COMMUNE D'ERMONT	1 465 890,00	33,92%
Total	4 321 475,00	100,00%	Total	4 321 475,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	304 898,00 €
2018	304 898,00 €
2019	304 898,00 €

ANTÉRIORITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 200,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	5 000,00 €
	Montant total	8 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17011568

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : MJC L'USINE A CHAPEAUX - RAMBOUILLET (78) ACQUISITION DE MATERIEL SON LUMIERE VIDEO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création et à la diffusion numérique	77 889,00 €	40,00 %	31 156,00 €
	Montant Total de la subvention		31 156,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131007-300
13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX
Adresse administrative : 32 RUE GAMBETTA
78120 RAMBOUILLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Caroline MIGOT, Présidente
Date de publication au JO : 28 juillet 1960
N° SIRET : 31590421900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la création et à la diffusion numérique
Rapport Cadre : CR29-01 du 01/10/2001
Objet du projet : acquisition de matériel son, lumière et vidéo
Date prévisionnelle de début de projet : 20 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Usine à Chapeaux de Rambouillet possède un pôle de Musiques actuelles, labellisé SMAC par la DRAC. Le lieu comprend une salle de concerts de 289 places et deux studios de répétition. Une partie du matériel lumière et son date de l'ouverture de la salle (1992) et a besoin d'être renouvelé. Le développement de la pluridisciplinarité dans les spectacles de musiques actuelles appelle un matériel vidéo adapté. Leur demande d'aide porte sur ces différents matériels.

Description :

Le projet artistique et culturel de l'Usine à Chapeaux intègre un axe fort autour des musiques actuelles recouvrant toutes les diversités d'expression, de la pratique de loisirs à la professionnalisation, en prenant en compte les spécificités du territoire semi-rural. La structure se positionne comme tête de réseau sur le champ des musiques actuelles pour le territoire qui comprend le Sud Yvelines et les départements limitrophes.

En 2016, l'Usine à Chapeaux a accueilli 13 groupes en résidence. Chaque saison, environ 35 spectacles sont produit pour 4 700 spectateurs et 5 à 7 concerts sont donnés à La Lanterne, le théâtre de Rambouillet. Soit au total 7 900 spectateurs sont accueillis.

Moyens mis en œuvre :

Pour rester en phase avec les évolutions technologiques et continuer à accueillir des groupes professionnels dans les meilleures conditions possibles, l'Usine à Chapeaux investit dans du matériel numérique plus adapté.

- matériel lumière : l'actuel jeu d'orgue est obsolète pour la gestion des projecteurs automatiques. Il est nécessaire d'acquérir une console, un écran, 4 rampes de 10 lampes, des projecteurs avec accroches, des élingues de sécurité.
- matériel son : dix enceintes et trois contrôleurs amplifiés
- matériel vidéo : un écran, un vidéoprojecteur, un objectif, une colonne avec crochet.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la dépense s'élève à 77 889,00 € HT. La base subventionnable correspond à ce montant. Au taux de 40 %, une subvention de 31 156,00 € est proposée.

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	77 889,00	100,00%	REGION ILE DE FRANCE	31 156,00	40,00%
			CNV (subvention acquise)	14 000,00	17,97%
			ETAT (subvention sollicitée)	16 367,00	21,01%
			L'USINE A CHAPEAUX	16 366,00	21,01%
Total	77 889,00	100,00%	Total	77 889,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 578,00 €
2018	15 578,00 €

ANTÉRIORITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €

2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 000,00 €
2016	Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	92 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17012272

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : ROSNY-SOUS-BOIS (93) REMPLACEMENT DU MATERIEL SON DE L'ESPACE GEORGES SIMENON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création et à la diffusion numérique	50 000,00 €	40,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-204142-131007-300
13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS
 Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES
 93111 ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Claude CAPILLON, Maire
 N° SIRET : 21930064700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la création et à la diffusion numérique
 Rapport Cadre : CR29-01 du 01/10/2001
 Objet du projet : remplacement du matériel scénographique de diffusion sonore de façade de l'Espace Georges Simenon

Date prévisionnelle de début de projet : 20 septembre 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 20 septembre 2020
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Espace Simenon est un établissement municipal en régie directe, ouvert en 2009. C'est un lieu dédié au spectacle vivant et depuis 2012, également au cinéma. Pour continuer d'accueillir dans de bonnes conditions techniques à la fois les artistes et le public, il leur est nécessaire de remplacer le matériel de diffusion sonore.

Description :

L'Espace Simenon offre une scène de 140 m2 avec une jauge de 300 places dotée de gradins rétractables. Le lieu possède un foyer et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est situé en coeur de ville, à proximité des autres établissements culturels et est proche de la gare.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction en septembre 2016, le projet artistique est en renouvellement. Ce projet vise à l'harmonisation des activités spectacles et cinéma en développant d'une part le nombre de séances cinéma "art et essai" et d'autre part en proposant une programmation de spectacles et de concerts en lien avec le cinéma. Le projet

artistique met aussi l'accent sur la chanson et les musiques du monde en accueillant le festival Africolor et une programmation chanson avec Albin de la Simone, Magyd Cherfi. Egalement une première édition du festival "OH ! Singuliers" dédié aux seuls en scène en théâtre, danse contemporaine et musique.

Moyens mis en œuvre :

Le changement du système sonore de la salle permettra de mieux répondre à tout type de programmation et d'être fiable dans le temps. Cette technologie, intitulée Line Array, permet d'avoir une couverture sonore parfaite et homogène (le son étant identique en tout point de la salle). Ce système sonore permet aussi d'accueillir des spectacles sans gradins et de passer d'une jauge de 300 à 500 personnes debout. De plus, ce matériel est compatible avec le système d'amplification déjà en place, ce qui évite un coût d'investissement supplémentaire.

Le matériel à acquérir correspond à l'installation du système de diffusion du son Line Array.

Par décision du Maire n° 350-2017, en date du 28 juin 2017, une subvention de la Région est sollicitée pour l'acquisition de matériel numérique dans un lieu culturel.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la dépense représente 50 000 € HT. La base subventionnable correspond à ce montant. Au taux de 40 %, une subvention de 20 000,00 € est proposée.

Localisation géographique :

- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DEPENSES	50 000,00	100,00%	REGION ILE DE FRANCE	20 000,00	40,00%
SUBVENTIONNABLES			COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS	30 000,00	60,00%
Total	50 000,00	100,00%	Total	50 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTÉRIORITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Passerelles entreprises	54 000,00 €
2014	Plan Piscines Régional	2 000 000,00 €

2014	Politique énergie climat	19 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	11 620,00 €
2015	Passerelles entreprises	108 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 100,00 €
2016	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	168 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	86 200,00 €
2016	Soutien aux contrats de ville	15 822,00 €
	Montant total	2 479 942,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17012409

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : CHOISY-LE-ROI (94) ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE SON ET LUMIERE POUR L'ESPACE PAUL LANGEVIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création et à la diffusion numérique	24 508,00 €	40,00 %	9 803,00 €
	Montant Total de la subvention		9 803,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-204142-131007-300
13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHOISY LE ROI
Adresse administrative : PLACE GABRIEL PERI
94603 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur DIDIER GUILLAUME, Maire
N° SIRET : 21940022300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la création et à la diffusion numérique
Rapport Cadre : CR29-01 du 01/10/2001

Objet du projet : acquisition de matériel scénique son et lumière pour l'Espace Paul Langevin

Date prévisionnelle de début de projet : 20 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Espace Langevin est une structure municipale, gérée en régie, dont le sous-sol est dédié exclusivement aux actions artistiques et culturelles et les deux autres niveaux aux actions socio-éducatives. L'Espace est implanté dans le quartier sud de la ville de Choisy-le-Roi (le quartier prioritaire "des Navigateurs"). Les activités de l'Espace Langevin sont orientées autour de quatre pôles dont un dédié aux musiques actuelles. L'équipement en matériel scénographique son et lumière concerne la salle de spectacle qui est équipée d'une scène pouvant recevoir des chanteurs solo ou des groupes jusqu'à huit artistes .

Description :

Le pôle de musiques actuelles s'est donné pour objectif de contribuer au développement des musiciens. Depuis le conventionnement avec le service culturel du département, le lieu a mis en place des répétitions scéniques, l'accueil en résidences de groupes en voie de professionnalisation. Les contacts avec le RIF permettent d'informer les musiciens et les structures sur les politiques des musiques actuelles. Les activités se sont élargies à la formation scénique, aux concerts, aux soirées thématiques.

Pour favoriser l'accès à la culture de tous les publics, l'Espace Langevin organise des spectacles et concerts avec d'autres structures culturelles de la ville comme le conservatoire, les écoles, le service jeunesse.

Pour impliquer les habitants à la programmation de la salle de spectacle, un comité d'usagers fait des choix thématiques et participe à la programmation du lieu.

Moyens mis en œuvre :

Les matériels scéniques son et lumière du studio d'enregistrement de la salle de spectacle étant fréquemment utilisés, ils ont un degré d'usure qui impacte les conditions d'accueil des artistes et des spectateurs, en particulier la qualité acoustique de la salle.

Le matériel scénique à acquérir est le suivant :

- une table de mixage, des amplis, des enceintes, des microphones,
- des projecteurs, une console lumière.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la dépense s'élève à 24 598,00 € HT. La base subventionnable est de 24 508,00 € car la participation aux frais de livraison n'entre pas dans cette base.

Au taux de 40 %, une subvention de 9 803,00 € est proposée

Localisation géographique :

- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			REGION ILE DE FRANCE	9 803,00	39,85%
Libellé	Montant	%	DEPARTEMENT 94 (subvention sollicitée)	8 265,00	33,60%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	24 508,00	99,63%	COMMUNE DE CHOISY- LE-ROI	6 530,00	26,55%
DEPENSES NON SUBVENTIONNABLES	90,00	0,37%	Total	24 598,00	100,00%
Total	24 598,00	100,00%			

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 803,00 €

ANTÉRIORITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	9 500,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 149 666,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 800,00 €
	Montant total	1 161 966,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008138
--

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : COMMUNE DE PANTIN (93) - RESTAURATION EGLISE SAINT GERMAIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	1 000 000,00 €	20,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
13100402- Valorisation du patrimoine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN
Adresse administrative : 84-88 AV DU GENERAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

N° SIRET : 21930055500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH
Rapport Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Objet du projet : réhabilitation et restauration de l'église Saint Germain de Pantin.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune de Pantin a lancé depuis 2013 un diagnostic architectural et technique au vu réalisé la réhabilitation et la restauration de l'église Saint-Germain. Cette opération d'envergure pour laquelle un soutien régional est nécessaire, est découpée en trois tranches de travaux. La présente demande concerne la première tranche relative à la restauration de la charpente et de la couverture de l'édifice.

Description :

L'église Saint-Germain l'Auxerrois est construite en 1664 par Michel Villedo, maître général des œuvres de maçonnerie des Bâtiments du Roi dont la réalisation la plus célèbre est le château de Vaux-le-

Vicomte.

Cet édifice est à plan centré en croix grecque, complété de bas-côtés et de sacristies. Il présente une silhouette massive, rectangulaire, dominée par le clocher. La toiture unique à deux versants est couverte de tuiles grand moule, le chœur est dallé de terre cuite et la nef de plâtre.

En 1737, le clocher et le porche sont reconstruits par le maître-maçon des Bâtiments du Roi Joachim Beausire et la charpente renforcée et remplacée.

Au cours du XIXe siècle sont conduits divers travaux de renforcement et de restauration. En 1940, le creusement du métro provoque des fissurations dans l'édifice. Sa démolition est envisagée dans le cadre du grand projet de reconstruction du centre-ville. Épargnée, elle est classée monument historique le 29 décembre 1978.

De 1978 à 1999, les fondations dans un sous-sol très dissolu sont renforcées, parallèlement un centre paroissial est construit au flanc sud de l'église en 1993.

En 2012 est menée une étude préalable globale, dont les conclusions sont approuvées par la Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France le 6 novembre 2013 avec plusieurs souhaits : réfection de la toiture en tuiles plates, réalisation de sondages d'investigation sur les décors; réflexion sur les « extensions méridionales disgracieuses » et réouverture des baies du chevet et restauration et réintégration du mobilier.

Moyens mis en œuvre :

Une phase d'investigation comprenant des compléments de diagnostics et des sondages, aujourd'hui achevée, a permis de conforter le projet de restauration.

Celui-ci comprend la restauration de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, la rénovation lourde des bâtiments existants au nord, la réouverture des deux baies des collatéraux nord et sud, le retraitement architectural des bâtiments paroissiaux au sud et le traitement urbain et paysager des abords de l'église. Ces travaux sont phasés sur 3 années. Le montant global de l'opération s'élève à 4 323 922 € HT.

La première tranche de travaux comporte la restauration de la charpente, de la couverture, la reprise en sous-œuvre et le confortement de structure pour un montant de travaux de 1 231 480 € HT.

Le reste du programme s'articule autour d'une deuxième tranche portant sur la restauration des façades extérieures, la reprise de la sacristie pour un montant de travaux de 1 434 614 € HT.

La troisième tranche hors bâtiments paroissiaux comprend la restauration intérieure de l'église pour un montant de travaux de 975 999 € HT. Ces deux dernières phases feront l'objet d'une demande de subvention respectivement en 2018 et en 2019.

Intérêt régional :

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 1 293 265 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Au taux de 20% des travaux, plafonnés à 1M€, une subvention de 200 000 € est proposée.

Localisation géographique :

- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	DRAC (sollicité)	517 306,00	40,00%
Travaux de restauration (phase 1)	1 231 480,00	95,22%	Région IDF	200 000,00	15,46%
Honoraires	61 784,00	4,78%	Mécénat	10 000,00	0,77%
Total	1 293 264,00	100,00%	Part communale	565 958,00	43,76%
			Total	1 293 264,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

ANTÉRIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	160 869,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 070 632,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 746,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	70 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	129 417,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	444 608,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	131 250,00 €
2016	Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	22 000,00 €
2016	Fonds Propreté	121 169,40 €
2016	Soutien à l'équipement en vidéoprotection	25 701,94 €
2017	Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 500 000,00 €
2017	Equipements sportifs de proximité	25 000,00 €
2017	Programme Opérationnel Régional FSE - ITI Axe 4	123 544,11 €
	Montant total	3 747 220,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009002

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : PROPRIETAIRE PRIVE (95) - RESTAURATION DES COUVERTURES ET DES CHARPENTES DU PAVILLON NORD DU CHATEAU DE MONTGEROULT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la restauration du patrimoine protégé	289 685,00 €	20,00 %	57 937,00 €
	Montant Total de la subvention		57 937,00 €

Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300
13100402- Valorisation du patrimoine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DES COURTILS XAVIER
Adresse administrative : 9 RUE DU FRUCHOT
95650 MONTGEROULT
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Monsieur XAVIER DES COURTILS
N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la restauration du patrimoine protégé
Rapport Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Objet du projet : restauration des couvertures et des charpentes du pavillon nord du château de Montgeroult.
Date prévisionnelle de début de projet : 20 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Propriété privée, le château de Montgeroult fait l'objet depuis de nombreuses années de campagnes de restauration. Afin de poursuivre la remise en état de cet ensemble patrimonial, les propriétaires sollicitent la Région, au titre du dispositif d'aide en faveur du patrimoine protégé, afin de réaliser des travaux sur le pavillon Nord du Château.

Description :

Le Château se situe dans le parc naturel régional du Vexin français. Construit dans la première moitié du 17^e siècle, il est agrandi au début du 18^{ème} siècle, avec la construction d'une aile en retour à l'extrémité nord du logis et la construction de communs de 1704 à 1707. En 1723, deux citernes sont aménagées, l'une sous la cour d'honneur et l'autre sous le verger. Un haras est implanté dans le domaine vers 1850. Le domaine est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1996.

L'entrée du domaine se fait par un portail en pierre de taille en face du château. Côté rue les bâtiments disposés en L délimitent une cours d'honneur. Trois pavillons de style Louis XIII forment le corps principal du château auquel est

accolé le pavillon Nord.

La réfection des toitures du pavillon central a été achevée en 2014 et le pavillon Sud avait été restauré dans les années 1990. La poursuite des travaux sur le Pavillon Nord, objet de la présente demande, s'inscrit dans une démarche de restauration sur le long terme du château.

La DRAC avait participé au côté du département à la campagne de restauration de 2013-2014. La Région n'avait pas été sollicitée. Pour cette nouvelle opération, la DRAC finance à hauteur de 40% et le département, comme la Région, sont sollicités à hauteur de 20%.

Moyens mis en œuvre :

Le présent programme de travaux porte sur la réfection des couvertures et des charpentes du pavillon Nord.

La restauration de la couverture du pavillon Nord sera également l'occasion de reprendre la corniche pour redonner une unité à l'ensemble des trois pavillons du corps principal du château.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant total annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 289 685 € TTC représentant la base subventionnable. Au taux de 20 %, une subvention de 57 937 € est proposée.

Localisation géographique :

- MONTGEROULT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux de restauration	251 900,00	86,96%	DRAC (acquis)	115 874,00	40,00%
Honoraires	37 785,00	13,04%	DEPARTEMENT 95 (sollicité)	50 380,00	17,39%
Total	289 685,00	100,00%	REGION IDF	57 937,00	20,00%
			FONDS PROPRES	65 494,00	22,61%
			Total	289 685,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	57 937,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17009015

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : SYNDIC BENEVOLE (75) - REMISE EN ETAT DES FACADES ET DES COUVERTURES DE L'HOTEL HECTOR GUIMARD SIS 122 AVENUE MOZART 75016 PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	359 178,00 €	11,32 %	40 669,00 €
	Montant Total de la subvention		40 669,00 €

Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300
13100402- Valorisation du patrimoine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDIC BENEVOLE REPRESENTE PAR
MADAME CHRYSSOSTALIS CATHERINE

Adresse administrative : 122 AVENUE MOZART
75016 PARIS

Statut Juridique :

Représentant : Madame CATHERINE CHRYSSOSTALIS, SYNDIC BENEVOL

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH

Rapport Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Objet du projet : remise en état des façades et des couvertures de l'hôtel Hector Guimard sis 122 avenue Mozart 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 14 mars 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le syndic bénévol sollicite la Région, au titre de l'aide régionale en faveur du patrimoine protégé, afin de réaliser une campagne de restauration des façades et couvertures de l'ancien hôtel Hector Guimard.

Description :

L'immeuble est un ancien hôtel particulier, construit en 1910 par l'architecte Hector Guimard, figure essentielle du développement de l'Art Nouveau à Paris. Les époux Guimard occupent cet Hôtel, situé au 122 avenue Mozart dans le 16ème arrondissement de Paris, jusqu'en 1930. L'hôtel sera vendu en 1948 à une SCI et deviendra une copropriété.

L'hôtel a d'abord été inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en totalité en 1964. Les façades, toitures et le vestibule d'entrée y compris son escalier et sa rampe ont ensuite été classés au titre des Monuments Historiques en juillet 1997.

L'hôtel est élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée et de trois étages carrés et d'un étage comble. De par le terrain triangulaire, la forme de l'hôtel est une maison-tour. L'architecte manifeste dans cet immeuble sa volonté de modernité. Il abandonne la multiplication des volumes tout en jouant toujours sur les oppositions entre surfaces aveugles et parties ajourées, sur l'absence de symétrie et de travées régulières et sur la diversité des ouvertures. Il

reprend sensiblement, pour les façades extérieures, la même facture que le Castel Béranger, immeuble primé au 1er concours de façades de la ville de Paris en 1898.

De la distribution intérieure de l'immeuble, il ne reste que sa disposition générale, quasiment tous les décors et mobilier ayant disparu. Les extérieurs ont été mieux préservés (volets, menuiseries métalliques, quincaillerie) mais dénaturés par des menuiseries modernes. On déplore également la disparition d'éléments décoratifs en fonte, rapportés en divers endroits.

Les façades sont en pierre de taille, vraisemblablement de Saint-Maximin, et brique et les couvertures sont en ardoises minces. L'ensemble est fortement dégradé par défaut d'entretien et par l'usure du temps.

Suite à l'étude réalisée en 2004, par un architecte en chef des monuments historiques, pour le compte de la copropriété et dans le cadre des campagnes de ravalement de la Ville de Paris, le présent projet vise à remettre en état les façades encrassées et la couverture sans modification majeure des dispositions actuelles.

La DRAC finance l'opération à hauteur de 40% cette année.

Moyens mis en œuvre :

Le présent programme de travaux porte d'une part sur la restauration des façades qui seront nettoyées et remises en état et d'autre part sur la réfection de l'ensemble des couvertures refait en ardoise.

Les travaux comprennent les lots de maçonnerie, mosaïque-corniche, charpente, couverture, menuiserie, fonderie, ferronnerie, vitrail et peinture.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant total annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 406 687 € TTC représentant la base subventionnable. Au taux de 20 %, une subvention de 81 337 € est proposée.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux de restauration	359 178,00	88,32%	DRAC (acquis)	162 675,00	40,00%
Honoraires	47 509,00	11,68%	REGION IDF	40 669,00	10,00%
Total	406 687,00	100,00%	Fonds propres	203 343,00	50,00%
			Total	406 687,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 669,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17003582

Commission permanente du 20 septembre 2017

Objet : COMMUNE DE JAMBVILLE (78) - REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la restauration du patrimoine protégé	71 707,00 €	16,63 %	11 926,00 €
	Montant Total de la subvention		11 926,00 €

Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
13100402- Valorisation du patrimoine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JAMBVILLE
Adresse administrative : 52 RUE DU MOUSTIER
78440 JAMBVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN MARIE RIPART, Maire

N° SIRET : 21780317000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la restauration du patrimoine protégé
Rapport Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Objet du projet : réfection de la toiture de l'église de Jambville

Date prévisionnelle de début de projet : 25 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution.

Objectifs :

La commune de Jambville souhaite procéder à la réfection des toitures de son église. Elle sollicite la participation de la Région dans le cadre de son dispositif d'aide au patrimoine protégé.

Description :

La commune fait partie du Parc Régional du Vexin Français. L'église est située aux abords du Château et de son parc, ensemble protégé MH.
L'église date du XIème siècle mais sa construction s'est étalée sur une très longue durée, jusqu'au XVIème siècle. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 4 juin 1926. Le clocher et le tympan roman ont été classés MH en 1938. En complément sont classés à titre d'objet, la dalle funéraire de Pierre de Jambville (21/10/1909) et une statue de la Vierge à l'enfant (25/10/1905).

Les travaux de réfection de la couverture suite au diagnostic réalisé porte uniquement sur les parties inscrites. L'église présente à l'intérieur des traces importantes d'humidité dû à l'état de dégradation avancée de la toiture.

Cette dernière, en petites tuiles plates est composée de différents modèles de tuiles plus ou moins anciennes. De nombreuses tuiles sont cassées, épauprées ou se délittent.

Moyens mis en œuvre :

L'opération de restauration de la couverture consiste à:

- refaire entièrement la toiture en petites tuiles plates uniformes de 4 couleurs panachés
- couliner dans les arases de la chaux aérienne
- remplacer l'ensemble des gouttières et descentes des eaux pluviales en cuivre
- réparer une panne fissurée dans les combles et la reprise des chevrons
- nettoyer les mousses des maçonneries par brossage à sec

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant total annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 71 707 € HT honoraires inclus représentant la base subventionnable. Une subvention de 11 926 € est proposée.

Localisation géographique :

- JAMBVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux de réfection de la couverture	71 707,00	100,00%	DRAC IDF (acquis)	14 342,00	20,00%
			Département 77 (acquis)	17 927,00	25,00%
			Région IDF	11 926,00	16,63%
			Part communale	27 512,00	38,37%
Total	71 707,00	100,00%	Total	71 707,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 926,00 €

ANTÉRIORITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	22 500,00 €

	Montant total	22 500,00 €
--	---------------	-------------